



COMMUNE
SAINT-MARTIN
VALMEROUX

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MARTIN VALMEROUX

Procès-verbal - Réunion du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2021 à 20h00

Conseillers municipaux présents :

Présents :

M. Christian FOURNIER,
Mme Yvette MARTIN,
M. Gilbert CHABRIER-JOURNIAC,
M. Nasreddine DRIDI
Mme Catherine DUFFAY
M. Jean-Pierre CHANCEL,
Mme Catherine MARTIN,
M. Michel DELMAS,
M. Olivier CHATEAU,
Mme Cécile BADUEL
M. Gabriel RIEU
M. Philippe RAVIT,

Excusés :

M. André GASTON,
Mme Marlène BILLOUX,
Mme Élise LAJARRIGE pouvoir M. Michel DELMAS

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 12 novembre, le Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 8 novembre, s'est réuni en salle du Conseil.

Monsieur Christian FOURNIER, le maire, préside la séance et la déclare ouverte à 20h00.

Les conseillers présents, au nombre de 12 à l'ouverture de la séance, ont atteint le quorum.

Ordre du jour :

1- Projet DETR 2022 : dossier village remarquable

2- Crèche :

-compte rendu de l'étude de besoin réalisée par la communauté de communes, choix de l'architecte pour APS (avant-projet sommaire) - demande de subventions CAF et autres financeurs

3- Avancement des projets : Devis et choix des entreprises

- Maison des Services

- Voirie de Bournazel

- Marpa

- Abri Bus

4- Projet Isotoner – Comptes rendus des réunions du 6 octobre 2021 avec la D.D.T. et M. le Président de la communauté de communes du Pays de Salers

5- Patrimoine :

Eglise St-Martin

- étude, choix de l'architecte, demande de subvention D.R.A.C., Conseil Départemental, Conseil Régional

- travaux emmarchement entrée nord – devis, choix de l'entreprise, demande de subventions

Monument aux morts

-Travaux de maçonnerie et sur plaque de bronze devis, choix de l'entreprise, demande de subventions.

Halle

Travaux d'entretien, menuiseries, couverture, peinture, devis, choix de l'entreprise, demande de subventions

6- Itinéraire Caravane Madame : demande de classement

Empierrement du chemin de Malgorce : Devis, choix des entreprises

Requête de M. Coiffard pour aménagement de grange en maison d'habitation : demande de raccordement électricité et eau potable

7- Forfait de fonctionnement de l'école St-Joseph

8- Questions diverses

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour et énonce le pouvoir de Mme Élise LAJARRIGE à M. Michel DELMAS.

1 – Projet DETR 2022

Monsieur le maire indique à l'assemblée que cette demande de subvention DETR 2022 à proposer à l'État est à déposer avant le 3 décembre 2021.

Parmi les projets de dossiers, le dossier pressenti pour la commune de Saint-Martin-Valmeroux est le dossier de travaux des tranches 1 et 3 de la valorisation et embellissement du bourg. La possibilité étant laissée aux communes associées de déposer un dossier de priorité équivalente, M. le maire évoque la possibilité de déposer un dossier de réparation du château d'eau de Roupeyroux, pour la commune de Saint-Rémy-de-Salers.

Délibération ajournée aux 29 novembre 2021 – Attente de nouveaux éléments

2 – Projet de micro-Crèche :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 23 juillet 2021 l'autorisant à mettre en place une étude de besoin, préalable à la constitution d'un projet de micro-crèche.

Il indique que cette étude de besoin a été réalisée par Mme Cécile BADUEL dans les temps impartis, ce qui n'a pas pu être réalisé par les autres communes concernées par le projet global porté par la communauté de communes du Pays de Salers.

Monsieur le maire indique que l'étude de besoins qui devait être portée par la communauté de communes dès le mois de mai n'a finalement pas pu être réalisée, et les résultats de cette étude sont attendus fin novembre. Afin de pouvoir présenter le dossier de demande de subventions avant la fin de l'année à la caisse d'allocations familiales du Cantal, permettant de bénéficier des conditions de subvention exceptionnelles de l'année 2021 pour la réalisation de ce projet, il est également nécessaire de constituer une étude au stade d'avant-projet sommaire.

Monsieur le maire demande donc au Conseil de l'autoriser à mener à bien cette étude d'avant-projet sommaire au préalable de la demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et la majorité des votes (une abstention de M. Philippe RAVIT) :

AUTORISE M. le maire à procéder à cette étude d'avant-projet sommaire

3 - Avancement des projets de travaux

Mairie-Maison des services

Les travaux de la mairie maison des services ont commencé depuis cet été. Les opérations ont de prise en charge des combles et une partie de l'étage avec l'entreprise Hubert Joanny ainsi que la peinture, les boiseries et l'isolation avec l'entreprise Le Peintre.

MARPA

L'entreprise MAZET doit commencer les travaux mais en raison de la crise sanitaire mondiale, subit des difficultés d'approvisionnement.

Voirie de Bournazel

Un devis de M. Lacombe de l'entreprise Lacombe Frères a été réceptionné par la mairie pour un montant de 68 431.30 € HT, monsieur le maire indique qu'il attend le devis de l'entreprise Bergheaud.

Abribus

M. Viedma de la Région AURA a indiqué que le projet d'abribus ainsi que la participation financière de la Région à celui-ci avait été retenu en commission, mais la commune n'a pour le moment reçu aucune confirmation écrite officielle.

4 – Projet Isotoner

Monsieur le maire rappelle que la société Aris Isotoner a pour projet de construire un atelier en continuité du bâtiment principal existant dans la zone artisanale de La Prade. La communauté de communes du Pays de Salers a donné son accord en 2020 pour déplacer le terrain d'auto cross qui se situe sur le seul terrain envisagé pour cette construction de 9 000 m².

Cette construction nécessite la modification du PLU communal, afin que le terrain concerné actuellement cadastré en zone UT soit cadastré en zone UY. Cette modification n°3 du PLU

communal, votée favorablement par le conseil municipal en avril 2021, devait être présentée à un ensemble de personnes publiques afin que celles-ci émettent un avis.

Les hautes autorités environnementales ont émis un avis réservé sur la modification, estimant qu'il était nécessaire au préalable de toute continuité de la procédure de procéder à une étude environnementale concernant :

- L'augmentation potentielle des nuisances sonores à proximité du projet de bâtiment,
- La fourniture en eau potable suffisante pour le bourg suite à l'implantation du bâtiment,
- Une étude sur l'inondabilité de la zone

Conformément au devis signé avec le cabinet HENROT avec accord du Conseil Municipal qui prévoit des possibilités d'ajout de prestations supplémentaires à la prestation initiale de modification du PLU Communal dans sa délibération du 19 avril 2021, Monsieur le maire annonce qu'il demande à Mme HENROT de procéder à cette étude environnementale.

Différentes réunions de travail ont eu lieu depuis l'été sur ce projet en présence de M. le Préfet, Madame la Sous-Préfète de Mauriac, les services de la Région Auvergne Rhône Alpes, Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays de Salers, Monsieur le Maire et Monsieur le Président Directeur Général de la société ARIS Isotoner. La communauté de communes a évoqué le coût global de l'opération de 6 000 000 € sur cet atelier relais, qui alourdirait de manière très conséquente ses finances. Un consensus a été trouvé sur une éventuelle scission des travaux projetés : La construction de la plateforme qui soutiendra l'atelier serait prise en charge par la communauté de communes et la construction de l'atelier reviendrait à l'entreprise Isotoner, avec un début des travaux programmé pour 2023, sous réserve de l'acceptation de la modification du PLU Communal par les instances environnementales.

5 - Patrimoine

Église St-Martin – Contrefort façade ouest

Monsieur le maire rappelle que la commune a mandaté Cantal Ingénierie et Territoire à l'aide d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage en février 2020 pour établir un dossier de marché de service, pour une étude de structure du contrefort de l'église St-Martin. Cette étude de structure est obligatoire au préalable des travaux de réparation de l'église.

Pour mener à bien cette étude, le CIT a publié un appel d'offre, qui n'a reçu qu'une seule réponse du Cabinet d'Architectes du patrimoine UBC pour un montant de 33 890 € HT.

Monsieur le maire explique que 100% de subvention pourraient être obtenus de manière dérogatoire auprès des services de l'État sur ce projet et qu'avant tout accord de la commune sur cette étude, il est nécessaire de solliciter in primo une aide financière de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, du Conseil Départemental et du Conseil Régional. Délibération ajournée au 29 novembre – Attente de nouveaux éléments.

Église St-Martin – Emmarchement – Monument aux morts

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du 24 mars 2021, le conseil municipal a donné son accord à l'obtention de devis pour la réalisation de l'embranchement de l'église St-Martin ainsi que la restauration du monument aux morts.

Ces travaux font l'objet d'interventions d'artisans approuvés par l'UDAP.

La commune a reçu un devis pour l'embranchement de l'entreprise Lacombe Frères pour un montant de 11 153 € HT.

Un devis de Mme Bastardoz, artisan reconnue par l'UDAP, a été reçu en septembre 2021 par la commune concernant la restauration des plaques de bronze du monument aux morts pour un montant de 6 564 € HT. Un artisan de la commune, Monsieur Marc BIALAIS, a également indiqué à la municipalité qu'il lui est possible de faire ce travail gratuitement, sous l'accord de l'UDAP.

Halle aux grains

Ajourné. Le dossier n'a pas encore assez d'éléments.

Fontaine de la place de la Halle

Monsieur le maire rappelle que cet ouvrage n'est pas classé, il n'est pas possible d'obtenir de subvention pour les travaux de restauration de son étanchéité. Il sera éventuellement possible d'englober ces travaux

6- Itinéraire festival Caravane Madame : demande de classement au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Monsieur le maire rappelle le principe de cette manifestation itinérante : la Caravane ou Cavalerie Madame emmène cavaliers et randonneurs pour parcourir 173 km et 20 communes de Haute-Auvergne, mettant en lumière les richesses locales tout en présentant des spectacles de tous horizons et en révélant les enjeux locaux et internationaux portés par les partenaires locaux et les artistes impliqués. Il s'agit d'un trait d'union entre les massifs du Cantal et du Sancy rapprochant les villes et villages sur le parcours avec des itinéraires aménagés et balisés pour l'occasion qui sont appelés à être pérennisés dans le cadre de la Route Madame d'Artagnan, traversant la chaîne des puys patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces échanges sont au cœur d'une démarche qui cherche à promouvoir les valeurs humanistes, la citoyenneté et la diversité culturelle.

La commune a accepté que le festival se tienne sur le territoire pendant l'été 2020, après que la programmation de Fontanges ait été annulée.

Les organisateurs du festival ont recontacté la commune pour un nouveau festival en 2022. Les chemins empruntés lors du dernier festival ont été balisés avec l'accord, souvent, de nombreux propriétaires terriens. Les organisateurs de Caravane Madame ont formulé le souhait qu'une partie de ces chemins soient classés chemins communaux, afin que l'organisation du tracé puisse être facilitée, et que l'itinéraire soit inscrit au PDIPR.

7- Empierrement du chemin de Malgorce

Monsieur le maire indique que la commune a reçu de la part de l'EURL les Montagnes de Pierre une demande d'empierrement du chemin communal qui mène à leur exploitation à Malgorce. Les travaux demandés constituent à empiercer le chemin et le goudronner.

Monsieur le maire propose à l'assemblée un compromis sur la prise en charge des travaux : La commune prendra en charge l'empierrement mais laissera à la charge de l'EURL Les Montagnes de Pierre la pose de l'enrobé. Il indique qu'il a reçu deux devis concernant les travaux d'empierrement :

- L'entreprise Lacombe Frères pour un montant de 11 560 € HT
- L'entreprise Bergheaud pour un montant de 6 965 € HT

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'accepter cette participation de la commune aux travaux d'empierrement et de choisir l'entreprise Bergheaud.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité

ACCEPTÉ la participation de la commune à ces travaux

AUTORISE M. le maire à mandater l'entreprise Bergheaud pour le montant évoqué

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront prévus sur le budget principal 2022.

8- Desserte en eau et électricité d'une grange située au hameau de Tronchy

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur Bruno Coiffard habitant 13 Barri nègre à Saint-Martin-Valmeroux. Monsieur Coiffard désire se porter acquéreur d'une grange appartenant à Madame Tournadre située sur la commune au hameau de Tronchy, pour la transformer en maison d'habitation. Le terrain sur lequel elle est située est cadastré ZC-33 et est desservi par la route communale allant de Giroux à la limite de la commune de Saint-Bonnet-de-Salers. Le changement de destination de la grange, placée au PLU en zone NH est possible en maison d'habitation, cependant le certificat d'urbanisme est régulièrement refusé car le terrain n'est pas actuellement desservi en eau et en électricité.

Considérant l'intérêt à terme que représente le projet de Monsieur Coiffard, pour la commune, permettant de sauver ce bâtiment par sa transformation en maison d'habitation et d'accueillir sur le hameau de nouveaux habitants,

Considérant que la grange est située à une centaine de mètres du château d'eau de Tronchy et pourrait être rapidement (pour un coût peu élevé, la commune exploitant la distribution d'eau potable en régie) être desservie par la commune en eau potable, et que de même le raccordement à l'électricité pourrait se faire au même niveau,

Monsieur le maire propose que la commune prenne en charge les chantiers de desserte de cette parcelle en eau et électricité (les eaux usées revenant au pétitionnaire car zone d'assainissement individuel).

Le conseil municipal, considérant des avantages directs et indirects de ce projet et à la majorité des votes (abstention de M. Philippe RAVIT) :

APPROUVE la réalisation par la commune de ces travaux de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité à la parcelle n°ZC-33,

AUTORISE M. le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

9- Forfait de fonctionnement de l'école St-Joseph

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'école Saint-Joseph bénéficie d'un contrat d'association, à ce titre la loi oblige la commune de résidence de chaque élève à verser un forfait communal à l'établissement pour chaque année scolaire.

Le forfait communal avait été fixé à 500 € par élève. Il propose au conseil municipal de conserver ce même montant.

Le nombre d'élèves résidents sur la commune et fréquentant l'école Saint-Joseph étant de cinq, il propose à l'assemblée de verser à l'école Saint-Joseph au titre du forfait communal la somme de 2 500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le versement de 2 500 € de forfait de fonctionnement à l'école Saint-Joseph pour l'année scolaire 2021-2022.

DIT que les crédits seront prévus au budget communal 2021.

10 – Questions diverses

Orage du 14 septembre

Les élus indiquent que la Maronne est sortie de son lit, infligeant quelques dégâts, mais qu'il n'y a rien de comparable avec les dégâts subits par d'autres communes du Cantal. Quelques éboulements ont eu lieu, notamment au cimetière de Saint-Martin, dans lequel un mur de soutient s'est effondré sur une tombe. Également, à Ambial, d'importantes coulées de boue ont eu lieu sur la route départementale, et un pan de mur de la commune s'est effondré. Au Theil, l'effondrement d'un talus a creusé une cavité sous la partie droite en allant de Saint-Martin à Fontanges sur le CD37, pouvant être dangereuse pour les véhicules empruntant cette voie et nécessitera un enrochement qui sera réalisé par le Département. A Falgères-le Jouvin, sur la commune associée de Saint-Rémy-de-Salers, deux talus se sont effondrés sur la voie communale, après déblaiement des services communaux, un enrochement a été réalisé par les propriétaires agricoles riverains. L'effondrement d'un troisième talus a entraîné des dommages au niveau d'un aqueduc qui doit être sécurisé. La commune s'est

déclarée à la Préfecture du Cantal en état de catastrophe naturelle et a sollicité une aide financière pour la réparation de ces dégâts au titre du Fonds de solidarité catastrophe naturelle.

Traverse de Saint-Martin-Valmeroux

Monsieur le maire explique que suite aux travaux de la traverse de St-Martin en 2019, des désordres ont été constatés sur la finition des revêtements de route du « Ptit Bistrot » au monument aux morts. La réception des travaux n'a pas eu lieu et les participants ont émis des réserves. Une négociation de la reprise de ces désordres est en cours avec le Conseil Départemental.

Plainte des administrés

Une administrée a contacté la municipalité pour évoquer le taux d'imposition notamment sur la taxe foncière qui lui semble trop élevé. Monsieur le maire rappelle que le taux n'a pas augmenté en 18 ans. Même si le taux est légèrement au-dessus de la moyenne, Saint-Martin-Valmeroux est un petit village et les projets ne peuvent aboutir sans recettes.

Nuisances sonores

Le voisinage du moulin de Salles, vendu récemment à M. Corlouer, a déposé une demande d'enquête sur les potentielles nuisances sonores préalable à la construction de la microcentrale hydraulique. Monsieur Corlouer, contacté par la municipalité, va faire le nécessaire.

Tracé terrain de football

Une demande de pose de chaux a été faite par les associations sportives utilisatrices du terrain de football communal. Celle-ci ne peut aboutir en raison de l'interdiction d'utilisation de la chaux sur des surfaces utilisées par des enfants. Monsieur Gilbert CHABRIER propose d'utiliser de la peinture, qui est autorisée.

La séance est levée à 21h35.

La secrétaire de séance,

Cécile BADUEL

